

Règlement « ROGAINING Larzac 2021 »

· **Article 1** : Organisation : Le comité départemental de course d'orientation de l'Aveyron, affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation, organise l'épreuve « Rogaining Larzac 2021 ».

· **Article 2** : Epreuves :

2.1 : Présentation des épreuves : Les coureurs évoluent en équipe et en milieu naturel, durant 8 heures à pied maxi. Les équipes devront obtenir le plus haut score possible tout en respectant la durée de l'épreuve. Les coureurs ne respectant pas la durée du parcours se verront retirer des points selon leur retard. Les concurrents évolueront sur une carte IOF.

· **Article 3** : Chronométrage :

3.1 : Logistique : Le chronométrage sera fait avec le système Sportident. Les coureurs doivent posséder une puce pouvant mémoriser jusqu'à 100 postes.

3.2 : Fermeture des circuits : les circuits seront fermés le jour de la course à 19h. Tous les participants devront être revenus à l'accueil à 19h30. Une pénalité sera infligée à chaque minute de dépassement.

3.3 Abandon : Tout concurrent ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation le jour de la course avant 19h30.

· **Article 4** : Matériel (non fourni par l'organisation) :

4.1 : Matériel obligatoire : 1 réserve d'eau, des vivres de courses, 1 boussole (par équipe), 1 sifflet, 1 téléphone portable, 1 Puce sportIdent (contenant 100 postes minimum) par coureur, chaussures de course adaptées.

Une puce sera fournie par l'organisation aux coureurs ne possédant pas de puce, la location sera facturée 2€. La puce sera remise en échange d'une caution (chèque de 50€ ou pièce d'identité). En cas de perte, le coureur s'engage à rembourser le prix de la puce.

4.2 : Responsabilité : Chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

· **Article 5** : Participation :

5.1 : Public : Les parcours sont ouverts à toute personne. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un concurrent majeur qui s'engage à rester avec lui tout au long de l'épreuve. Les équipes sont composées de 2,3, 4 ou 5 participants.

5.2 : Licence : Les participants devront être licenciés à la Fédération française de Course d'Orientation ou fournir lors de leur inscription un certificat médical datant de moins de un an de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition.

5.3 : Tarif : Le tarif est de 35 € par coureur sur le 8h et 30€ par coureur sur le 4h, il comprend l'impression des cartes, la logistique et le repas d'après course. Il faut ajouter 3€ de licence journée FFCO pour les coureurs non licenciés.

· **Article 6** : Accueil et remise des enveloppes :

L'accueil se fera l'Hospitalet du Larzac, le samedi 3 juillet 2021. Les concurrents se verront remettre une enveloppe comprenant : le ticket repas/boisson et la puce pour les coureurs louant une puce.

· **Article 7** : Sécurité :

Article 7.1 Respect du code de la route : Les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route.

Article 7.2 Zones dangereuses : Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par des falaises et/ou un quadrillage violette. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.

Article 7.3 Zones interdites : Les zones interdites sont représentées par des hachures violettes.

· **Article 8** : Règles de bonne conduite : vous évoluez sur des parcelles privées. Il est interdit de traverser les champs cultivés et de laisser ouvert les passes des parcelles et des entrées de champs. Vous êtes invités à ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et à respecter l'environnement.

· **Article 9** : Droits d'image et loi informatique et libertés : Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.

- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.